

Envoi : 10/11/2016

Réception par le Préfet : 10/11/2016

Publication : 10/11/2016



Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

N° CP-2016-10-3-5

Séance du vendredi 4 novembre  
2016

### **VIALSACE TRANSPORTS PUBLICS DEPARTEMENTAUX**

**Présidence de :** M. Eric STRAUMANN

**PRESENTS :**

MM. BECHT, BIHL, COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, FUCHS, GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes JENN, KLINKERT, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, M. MULLER Lucien, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, MM. SCHELLENBERGER, SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

**EXCUSES AVEC PROCURATION :**

M. ADRIAN donne procuration à Mme SCHMIDIGER.  
M. GRAPPE donne procuration à Mme PAGLIARULO.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CG-2015-6-12-8 du 26 juin 2015, relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° 03/113-07 du 12 octobre 2007 relative à une convention multipartenariale de coopération pour le projet de système d'information multimodale,
- VU la délibération du Conseil Général n° CG-2009-4-3-11 du 20 mars 2009 relative à l'avenant 1 de la convention de partenariat pour le projet de système d'information multimodale,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CG-2016-2-3-1 relative à la Politique des Routes, des transports et des déplacements,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CP-2016-2-3-1 du 4 mars 2016 relative à l'avenant n° 2 Vialsace
- VU le règlement financier départemental,
- VU le rapport du Président du Conseil départemental

APRES EN AVOIR DELIBERE

- approuve la participation du Département du Haut-Rhin au système d'information multimodal Vialsace pour un montant de 58 531,05 € approuver la participation ;
- autorise le versement, en une seule fois, à la Région Grand Est de cette subvention qui intervient en application de la convention multipartenariale de coopération pour le projet de système d'information multimodale du 24 janvier 2008 ;
- prélève les crédits sur le programme A793 - chapitre 65 - fonction 821 - nature 65732 du Budget départemental.

LE PRESIDENT



Eric STRAUMANN

Adopté à l'unanimité